



Comité de Groupe BPCE

7 novembre 2012

30 novembre 2012

Comprendre pour agir : L'actualité économique et sociale du Groupe BPCE «sans tabou ni langue de bois» vue par les représentants CFDT au Comité de Groupe BPCE (*rappelons que le Comité de groupe réunit deux fois par an au minimum la Direction de BPCE et des élus des Comités d'entreprise du Groupe désignés par leur Organisation syndicale*).

Résumé des principaux points abordés : Questions (des élus) /réponses (de la Direction)/*position de la CFDT*

Comment expliquer l'augmentation de l'absentéisme des salariés dans les Banques populaires et les Caisses d'Epargne ?

« Effectivement, ça nous préoccupe d'autant que les autres réseaux bancaires sont en diminution. Un chantier sur le sujet sera ouvert en 2013 ». **Alors que compte faire la Direction concrètement ? On n'en saura pas plus, ce qui est bien dommage compte tenu de l'importance du sujet.....**

Ne trouvez-vous pas anormale l'augmentation du taux de ruptures conventionnelles dans les Caisses d'Epargne ?

« Non, rien d'inquiétant. Cela a permis (dixit la DRH du Groupe) d'adapter les effectifs en entérinant la volonté conjointe des parties ... notamment dans les Caisses d'Epargne (mais pas dans les Banques Populaires) ». **Cette réponse nous a laissés « sur notre faim » surtout lorsqu'on sait l'utilisation faite, notamment dans certaines Caisses en matière de ruptures conventionnelles et le ras le bol des salariés face à la dégradation de leurs conditions de travail. Pour certains d'entre eux, le départ de l'entreprise leur semble la seule issue. Pour la CFDT, la vraie solution passe par des conditions de travail de qualité et la remise à plat de l'organisation du travail.**

Pouvez-vous nous confirmer l'existence d'une enquête BPCE sur le climat social faite par Ipsos ?

« Cette étude est effectuée dans 26 entreprises du Groupe. Elle porte sur plusieurs thèmes : perception du travail, de la stratégie de l'entreprise, communication, relations, conditions de travail ... le but est de donner aux entreprises une photo pour mettre en place un plan d'action. Il y a une « 1ère vague » maintenant et une seconde à l'été prochain ».

Plus qu'un baromètre limité à quelques entreprises du Groupe, ce qui est important pour la CFDT est la mise en place rapide d'actions concrètes et urgentes, dans toutes les entreprises, sur le stress et les conditions de travail.

Des sources non syndicales évoquent des diminutions d'emplois autour de 10% dans la banque en France. Le Groupe BPCE va-t-il fermer des agences ?

« En Espagne, en Italie et en Allemagne il va y avoir des fermetures d'agences. En France, pour le groupe BPCE, cela ne se pose pas dans ces termes car le groupe BPCE est constitué de banques régionales. La vraie question pour BPCE est de savoir comment adapter le réseau d'agences physiques avec le multi-canal. Nos clients demandent un contact, nous avons les réseaux. Fermer une agence ça peut être perdre des clients. Même si nous devons être prudents sur l'emploi compte tenu de la hausse des charges fiscales et sociales que nous subissons ».

Pour la CFDT, il ne faut pas subir les évolutions économiques et sociétales mais les anticiper. Cela s'appelle la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) ». Un accord a été signé dans le Groupe BPCE. A la Direction et aux organisations syndicales à le faire vivre. La CFDT sera vigilante.

Que pensez-vous de l'Arrêt du tribunal de Lyon mettant en cause le benchmark (utilisation de classements commerciaux entre salariés ?)

« Cet arrêt ne concerne que la Caisse d'Epargne de Lyon qui avait une utilisation du benchmark très particulière que les autres Caisses n'appliquent pas. Le benchmark est un bon outil de pilotage, ce sont ses applications qu'il faut regarder. Sur les conditions de travail, il faut retenir que vient d'être signé un accord entre la Direction et les organisations syndicales CFDT, CGC, FO, SU, CFTC, CGT. C'est une « première » dans les Caisses d'Epargne ».

La CFDT attend beaucoup de cette « première ». Espérons que la Direction « joue le jeu ». A suivre...

Pourquoi, dans le cadre de l'évolution des statuts de BPCE, mettre en place un classement des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne au sein de BPCE ?

« Pour montrer ce que chaque entreprise apporte à l'ensemble du Groupe BPCE », argumentation que la CFDT conteste formellement. **La CFDT a redit aux dirigeants de**

BPCE qu'elle ne voulait pas de la mise en place d'un « benchmark » généralisé au sein du Groupe qui risquait de conduire à une pression renforcée sur les salariés pour augmenter la rentabilité.

Qui risque de payer sinon les salariés !!

La séparation de la Banque d'investissement et de la banque de détail va-t-elle avoir lieu ? Va-t-on être contraint de vendre Natixis ?

« La nouvelle loi bancaire devrait être présentée en décembre 2012. La solution finalement choisie par les pouvoirs publics s'orienterait plutôt vers la solution préconisée par le rapport Liikanen à savoir une filialisation et une surveillance accrue des activités à risques et toxiques des banques (la spéculation pure), et non vers une séparation stricte.

Natixis continuera donc à pleinement jouer son rôle d'appui aux Banques et Caisses régionales via ses services

Synthèse CFDT

Le Comité de Groupe a donné lieu à des échanges, quelquefois intéressants sur l'évolution économique du Groupe BPCE (liquidité, ratios de solvabilité, résultats..), parfois « langue de bois » sur les sujets touchant aux ruptures conventionnelles, aux arrêts maladie et autres sujets sensibles.

Souhaitons que, maintenant que François PEROL est « brillamment » réélu à la tête du Groupe, nous allons pouvoir juger nos dirigeants sur leur politique en faveur des salariés car un groupe bancaire de 117 000 salariés ne peut vivre dans la durée sans des salariés actifs, motivés et impliqués dans la réussite de leurs entreprises.

Pour la CFDT, en effet, il y a urgence à agir sur le plan social avec la mise en place d'une véritable politique sociale Groupe ; ceci passe notamment par davantage d'accords sociaux contractualisés au niveau du Groupe et l'homogénéisation par le haut des différents statuts sociaux des salariés qui le composent.

A la Direction de passer de la parole aux actes.

La CFDT répondra, quant à elle, toujours présente lorsqu'il s'agira d'agir concrètement pour le bien être des salariés.

Vos représentants CFDT au Comité de Groupe

Didier BARI, Benoît BEL, Claude BERTRAND, Bruno BOBOVNIKOFF, Odile BONJOUR, Patrick BRAS, Serge COQ, Eric DUMAS, Jean-Claude HEMONT, Wilfried LE ROUZES, Manuel LOPEZ, Patricia MALLETIER, Catherine MELLET-GUEGUEN, Lamia MERAD, Richard MOUTON, Américo PINTO, Brigitte SEIGNOBOSC, Alain SIAUD, Muriel WROBLEWSKI

spécialisés (activités d'assurance, gestion collective et OPCVM, Epargne salariale, affacturation, etc.) ».

Rappelons que pour la CFDT, le vrai sujet n'est pas une séparation artificielle des activités bancaires mais la mise en place d'une véritable régulation des banques et des activités financières : ceci passe notamment par la mise en place d'un véritable marché régulé des produits dérivés (ils représentent 10 fois le PIB mondial!) et des activités qui échappent actuellement au régulateur (le «shadow banking», ou « banque de l'ombre », qui représente en encours presque l'équivalent du total des bilans des banques).

La CFDT a d'ailleurs signifié cette position aux pouvoirs publics quand sa délégation nationale a été reçue par le Direction du Trésor courant octobre 2012. Il semblerait que nous ayons été entendus sur ce point.